

MAIRIE DE LA TOURETTE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON

PROCES VERBAL

de la séance du 24 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LA TOURETTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Serge GRANJON, Maire.

Date de la convocation : 17 juillet 2025

PRESENTS: GRANJON Serge, BAREL Yvonne, GRANDCHAMP Philippe, FAURE Jean-Yves, PATOULLARD Estelle, LAGER Marie Odile, BAREL Christian, GRAC Claude, ABDALLAH Joseph, Robert DUPIN, Jacques DURIEUX, PERONON Jocelyne, REGIOR Brigitte,

ABSENTS EXCUSES : POIRIEUX Corinne, THOMAS Eddy,

ABSENTS EXCUSES et REPRESENTES :

ABSENTS :

Nombre de membres en exercice: 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres votants: 13

Secrétaire de la séance : Marie Odile LAGER

Ordre du jour

- approbation du procès-verbal de la réunion du 27 juin 2025
- octroi de subvention à l'ADMR
- compte rendu de l'analyse du radar sur les diverses voiries
- étude de devis sur la sécurité de la voirie de la Route des Armuriers
- questions diverses

Préambule

Le procès-verbal de la séance du 27 juin 2025 a été envoyé à tous les membres du Conseil Municipal en même temps que la convocation à cette nouvelle séance.

Aucune observation n'ayant été formulée par les membres présents à la dernière séance, ce procès-verbal est adopté.

Délibérations du Conseil Municipal

Octroi de subvention à l'ADMR

Le Conseil Municipal décide d'accorder à l'ADMR la subvention suivante : 974 €

Divers thèmes abordés

* travaux du cimetière

Monsieur Maxime SOULIER devrait intervenir en septembre pour la construction d'un abri afin d'y ranger les conteneurs à poubelles. Et il sera suivi par Monsieur Guillaume BRUN, pour la création du toit de cet abri.

* Compte rendu de l'analyse du radar sur les diverses voiries

➤ Route des Armuriers

La pose a eu lieu du 30 juin au 8 juillet (soit 8 jours). Sur cette route, la vitesse est limitée à 50km/h.

Dans le sens de la montée :

- 2138 véhicules sur 8 jours dans le sens de la montée, 267 véhicules jours
- Vitesse moyenne 39 km/h
- Vitesse maxi 75 km/h
- V85 : vitesse en dessous de laquelle roulent 85% des véhicules : 46 km/h
- Pourcentage d'excès de vitesse : 6,3 %

Dans le sens de la descente :

- 1706 véhicules sur 8 jours dans le sens de la montée, 213 véhicules jours
- Vitesse moyenne 40 km/h
- Vitesse maxi 67 km/h
- V85 : vitesse en dessous de laquelle roulent 85% des véhicules : 48 km/h
- Pourcentage d'excès de vitesse : 8,7 %

➤ Route de la Madone

Sur cette route, la vitesse est limitée à 30km/h.

la vitesse moyenne est de 35km/h. La V85 (vitesse à laquelle 85% des conducteurs passent en dessous) est de 45km/h. Dans le cadre d'une limitation à 50km/h nous pouvons considérer que la vitesse est respectée ce qui peut être le cas sur cette voie car pas de trottoir, chicane, écluses ou ralentisseur.

➤ Route de la Vaux

Pour la route de vaux, le rapport est fait avec une limitation de vitesse à 50km/h, la vitesse moyenne est de 44km/h. La V85 (vitesse à laquelle 85% des conducteurs passent en dessous) est de 54km/h. Dans le cadre d'une limitation à 50km/h nous pouvons considérer que la vitesse est respectée, surtout à la vue de la largeur de la route, et de la non-présence de dispositif pour faire ralentir à cet endroit.

*Etude de devis

❖ Route des Armuriers : étude de possibilité pour ralentir la circulation

Comme évoqué lors des précédents conseils, des riverains se sont plaints d'une vitesse excessive des voitures qui empruntent le chemin de guillaumont et la route des Armuriers, pour récupérer la RD 498 (et éviter ainsi les divers réhausseurs installés sur la commune de St Bonnet). Une rencontre a eu lieu sur le terrain avec les techniciens de Loire Forez Agglo.

Un devis nous a été envoyé par Loire Forez Agglo avec la création de 2 chicanes avec des plots en béton sur la route des Armuriers et d'un léger bourrelet (comme un mini rond-point) au croisement de la route des Armuriers et du chemin de guillaumont.

La somme totale de ce devis est de 11.154,11 € correspondant :

- Création de 2 écluses de 8m de longueur avec des bordures franchissables (l'intérieur des bordures étant en enrobé noir) : 7.892,67 €

- Travaux de signalisation : fourniture et pose de l'ensemble des panneaux nécessaires, et marquage en résigné à froid des lignes d'effet : 3.261,44 €

Monsieur le Maire va se renseigner afin de savoir s'il ne serait pas possible de créer des places de parking sur les 2 écluses elles-mêmes.

❖ Changement de lanternes pour un meilleur éclairage

Cette année, comme les travaux de voirie se font Rue du Stade, il serait judicieux de changer les lanternes sur le quartier du Grand Suc et des Plats : rue des thuyas, rue du Stade, Impasse des Lilas, Impasse du grand suc et Route de la Madone. Cela concernerait approximativement 14 lanternes.

Pour information, ces montants ne sont pas payés directement par la commune mais sont déduits de l'enveloppe d'investissement VOIRIE et ECLAIRAGE PUBLIC que nous avons auprès de Loire Forez Agglo

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la réalisation de ces travaux.

Plan d'eau - manifestations estivales

Voici le programme du festival : une marche sera organisée avec 3 parcours possibles. Il y aura une animation musicale, des jeux gonflables gratuits pour les enfants, un marché multiculturel, des démonstrations de modélisme bateaux et de danses, un feu d'artifice...L'association « pour un échange KPAI St Bonnet » s'occupera du repas de midi.

*dernière festivité du Conseil Municipal avant la fin de mandat

Confirmation de la sortie comme indiqué lors du précédent Conseil Municipal

*Passage de la commission fleurissement

La commission est passée le samedi 12 juillet . Compte tenu de la chaleur estivale, les parterres de fleurs et les jardins sont brûlés par le soleil.

SYNTHESE DES DATES

- *Fête du plan d'eau le 23 août*
- *Repas des anciens le 11 octobre*
- *Repas saucisses d'herbe le 25 octobre*
- *Prochain conseil municipal : jeudi 25 septembre 2025 à 20H*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 00 minutes

APPROBATION du PROCES VERBAL

REMARQUES ET OBSERVATIONS FAÎTES PAR LES CONSEILLERS

Le procès-verbal a été envoyé à tous les membres du Conseil Municipal en même temps que la convocation à la séance du 25 septembre 2025.

A l'ouverture de la séance du 25 septembre, Monsieur le Maire a demandé aux conseillers s'ils avaient des remarques à formuler.

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal est adopté.

Approbation en date du 25 septembre 2025

Le Maire
Serge GRANJON



La secrétaire
Marie Odile LAGER